

Le paysage de Paris-Jardins

Protéger

Les arbres « remarquables, structurants et remarqués »

Les arbres remarquables, structurants pour l'avenir et remarqués ont été relevés sur l'ensemble du territoire de Paris-Jardins. Ceux-ci présentent un intérêt à la fois d'un point de vue paysager, historique et/ou pour la qualité propre de certains sujets.



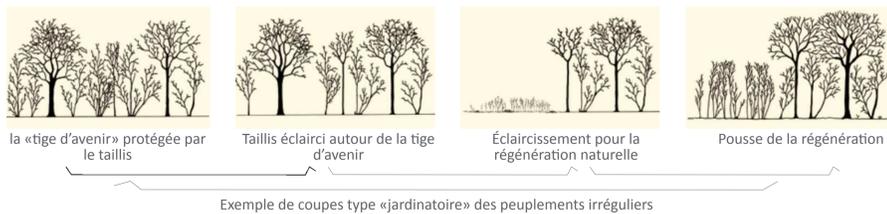
Étang des Platanes



Cèdre du Liban

Les boisements et les lisières

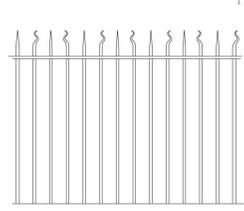
Le Bois du Dimanche et la Haute Futaie sont des bois pour l'agrément. De jeunes baliveaux sont plantés régulièrement pour remplacer les arbres dépérissant. Le dessouchage des arbres morts pourra être évité et il est recommandé de limiter l'utilisation des intrants afin de permettre à une faune variée de nicher et favoriser une régénération naturelle.



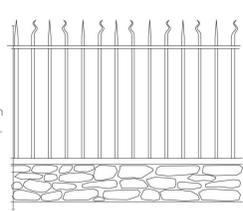
Exemple de coupes type «jardinatoire» des peuplements irréguliers

Les limites

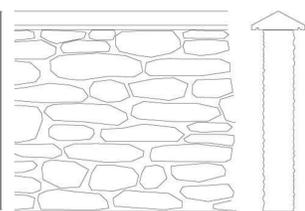
Les grilles, murs et haies situés autour de Paris-Jardins renvoient l'image de Paris-Jardins depuis l'extérieur. Le renouvellement des clôtures doit assurer une meilleure qualité des limites de Paris-Jardins et ne doit pas dénaturer l'unité d'ensemble du domaine.



La grille forgée



Le mur bahut



Le mur en meulière

Les clôtures et les haies

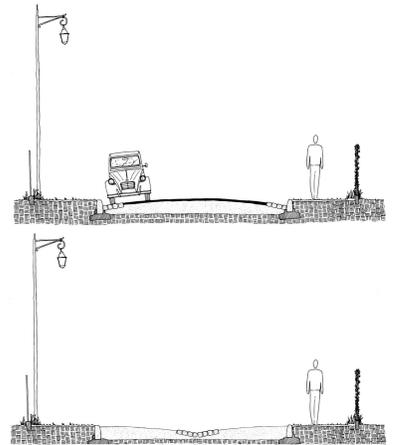
Les haies ont un rôle indéniable pour l'image du quartier, leur intérêt est paysager et écologique. Des haies champêtres seront à privilégier sur l'ensemble du territoire sauf autour de la Cour d'Honneur où la taille a un rôle historique et architectural.

Les voies

Les voiries de Paris-Jardins sont hiérarchisées selon leur statut : les voies carrossables et les voies piétonnes.

L'AVAP permettra de :

- maintenir une unité et qualité des aménagements de voirie de Paris-Jardins.
- renforcer la sécurité et le confort des promeneurs, notamment à mobilité réduite.



Les réseaux d'eau du frais ruisseau

Aujourd'hui, les diverses pièces d'eau sont alimentées par une source gisant au niveau de la forêt de Sénart.

Les canalisations d'adduction d'eau

traversent l'avenue Marcelin Berthelot d'Est en Ouest.

Les pièces d'eau et les canalisations dans leur ensemble sont protégées.

La perspective - axe du château

L'axe de la perspective est « tenu » par la façade du château qui domine l'ensemble du domaine. Celui-ci est renforcé par les lignes des clôtures et des bordures des voies. Le règlement impose des clôtures lisses en béton identiques sur l'ensemble du linéaire.



Perspective du château

La Cour d'honneur

La Cour d'Honneur marque l'entrée du château; les grilles qui l'entourent, la pelouse, les haies et les alignements sont protégés.

Les carrefours en étoile

Les carrefours en étoile sont emblématiques de Paris-Jardins.

Leur aspect végétal et les éléments architecturaux sont protégés.

Le Cloître

Le Cloître existe depuis le XVIII^{ème} siècle dans le parc. Son centre est en partie engazonné et dispose d'une partie en stabilisé. Il faut veiller au bon entretien des tilleuls récemment plantés autour du cloître et à la conservation de l'aération de la galerie souterraine.

Le mobilier

Le mobilier existant (bancs en pierre, lampadaires) sont conservés. Ils conviendra de choisir les nouveaux mobiliers dans une gamme unique pour l'ensemble du territoire de Paris-Jardins.

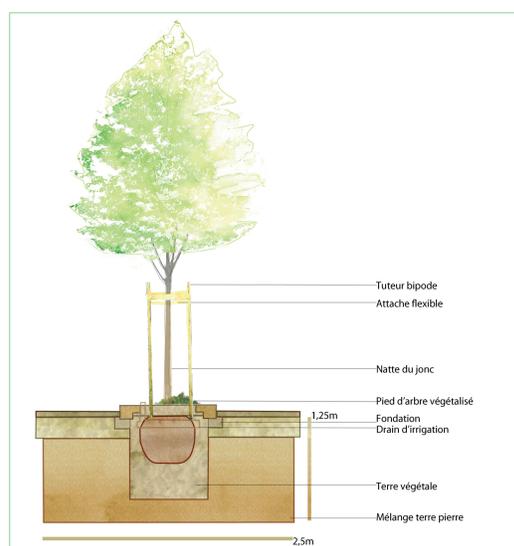
Acompagner l'évolution vers la gestion différenciée

La gestion différenciée

Globalement, la gestion des espaces verts est plutôt intensive et maîtrisée sur l'ensemble du territoire de Paris-Jardins. La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature d'entretien ou de soins.

S'inspirant de gestions douces, elle peut aussi proposer que certains espaces peu fréquentés, de sols fragiles ou écologiquement précieux soient laissés à eux-mêmes afin d'y conserver des refuges pour la biodiversité, une richesse et une diversité des paysages plus grandes.

Tailles et entretien des arbres



L'avenue Marcelin Barthelot

Structure paysagère de l'avenue

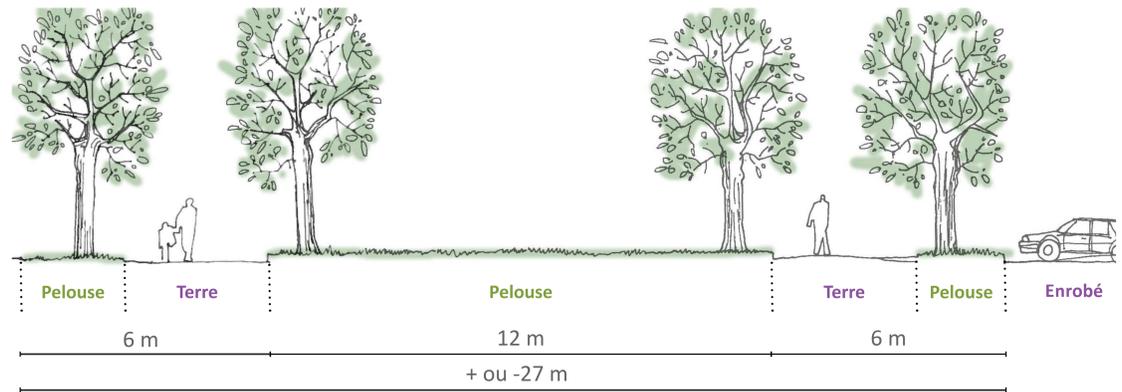
Les proportions de l'avenue Marcelin Berthelot et sa situation dans l'axe du château, sont des éléments structurants de la composition urbaine de cette partie de Draveil.

La structure paysagère telle qu'elle existe depuis l'origine est à préserver dans son intégralité. Ses proportions sont : une allée centrale de douze mètres et deux contre-allées de six mètres. Le quadruple alignement continu sur sept cent mètres devra être préservé.

L'espacement existant entre les arbres permet une bonne densité, celui-ci devra être conservé en cas de replantation.



Carte postale ancienne de l'avenue Marcelin Berthelot



Coupe existante de l'avenue Marcelin Berthelot, séquence 9

Traitement des différentes séquences

Les séquences

Le long de cet axe majeur, les usages sont multiples : aires de stationnements, circulations automobiles, promenades piétonnes et cyclistes, aires de repos et de jeux... Les aménagements et leur mise en œuvre sont hétérogènes. Dans le cas d'un nouvel aménagement, une unité sera recherchée, tout en gardant la variété d'usages et d'ambiances existantes.



9 séquences existantes:

- 1 / Accroche avec le Château
- 2 / Monument aux morts
- 3 / Aire de stationnement 1
- 4 / Aire en stabilisé
- 5 / Aire de stationnement 2
- 6 / Pelouse
- 7 / Carrefour avec l'avenue Paul Lafargue
- 8 / Pelouse
- 9 / Carrefour avec la rue Pierre Brossollette



Côté impair, les murs bahuts sont imposés

L'avenue Marcelin Berthelot se découpe en plusieurs séquences, identifiées selon les usages et les traitements de sols. Ainsi, si les espaces végétalisés sont majoritaires de par la présence de pelouses, même si parfois les espaces minéraux occupent des séquences réalisées entièrement en stabilisé et enrobé.

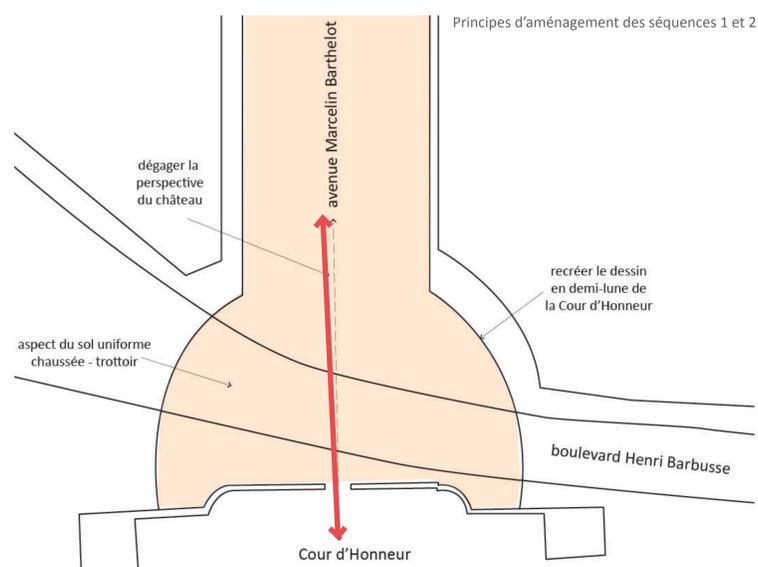
Le mobilier de l'avenue

Le mobilier existant de l'avenue Marcelin Berthelot est hétérogène, désuet et parfois dégradé. Une uniformisation du mobilier urbain tout le long de cet axe lui redonnerait de la valeur et une meilleure lisibilité. Les nouveaux modèles de mobilier urbain doivent être qualitatifs. Ils seront choisis de manière à assurer un traitement harmonieux entre les différentes séquences.

Traitement des séquences 1 et 2

L'axe du château du domaine de Paris-Jardins est un axe majeur de l'organisation urbaine de cette partie de la ville.

Le règlement préconise de recréer une continuité entre Paris-Jardins et l'avenue Marcelin Berthelot en affirmant la composition urbaine en demi-lune qui va de la Cour d'Honneur jusqu'à l'avenue Marcelin Berthelot. Un traitement de sol unitaire, en pierre naturelle, accentuera la figure en demi-lune. Les bordures et les caniveaux seront réalisés en grès ou dans une pierre de teinte beige/ocre.



Traitement des séquences 3 à 9

L'avenue Marcelin Berthelot doit conserver son aspect d'ancienne allée cavalière : les matériaux simples et un mobilier discret seront privilégiés.

Chaque séquence doit être traitée de manière homogène et doit participer de l'harmonie générale de l'avenue.

Les sols des voiries seront en pierre naturelle de teinte beige/ocre ou en enrobé.

Les sols des parkings situés au milieu de l'avenue seront en pierre naturelle de teinte beige/ocre ou en stabilisé renforcé.

Les sols des allées seront en pierre naturelle de teinte beige/ocre ou en stabilisé.